

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Le Bouscat - Îlot témoin 50 000 logements "Libération Centre-Ville"
Aménagement des équipements publics - Modalités techniques et financières de
réalisation d'ouvrage de compétence communale par La Cub - Participation
financière - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte général du projet

Suite à une concertation préalable, les objectifs et principes d'aménagement du projet de programme d'équipements publics de l'opération d'aménagement 'Libération Centre-ville' au Bouscat, ont été arrêtés comme suit :

- articuler notamment l'opération de reconversion des établissements Renault situés avenue de la Libération, appelés à laisser place à un programme mixte (logements, commerces, activité/bureaux) à dominante résidentielle, à un programme d'espaces publics d'échelle métropolitaine en lien avec l'arrivée du tramway et en étroite relation avec le centre-ville du Bouscat situé à l'Est du site, ainsi que le projet de rénovation et de développement d'une offre de logements par Gironde Habitat sur ses propriétés (Résidence Jean Moulin),
- accompagner au travers de l'objectif décrit ci-avant la mise en œuvre du développement de l'offre résidentielle sur l'agglomération, de l'échelle micro-locale à l'échelle métropolitaine,
- garantir leur qualité et l'atteinte des objectifs précédemment cités et dans cette optique, assurer avec les propriétaires, les opérateurs et leurs architectes la bonne coordination, le suivi des projets, de leur conception jusqu'au stade de leurs livraisons.

Nécessité d'une maîtrise d'ouvrage unique

Ce projet d'aménagement d'équipements publics comprend la réalisation d'ouvrages tels que l'éclairage public des espaces, la création d'espaces verts et l'installation de mobilier urbain, inscrits dans son périmètre joint en annexe.

L'exécution simultanée de ces travaux de compétence communale avec ceux de compétence communautaire de l'opération se justifie par un souci d'obtention à terme d'une unité de conception et un traitement des espaces homogène en termes technique et qualitatif.

Conformément à l'article 2 II de la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux - compétente en termes d'aménagement des espaces publics, viaires, parcs et stationnement - et la Ville du Bouscat ont convenu de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de ce programme d'équipements publics, objet de la présente. Cela se traduit par un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville du Bouscat vers la Communauté urbaine de Bordeaux impliquant la mise en place d'un financement par la Ville du Bouscat.

Dans ce cadre, et par ailleurs, la Ville et La Cub ont de même convenu d'une intervention financière de la Communauté urbaine de Bordeaux, qui s'effectuera par le versement d'un fonds de concours au profit de la Ville du Bouscat, au sens de l'article L.5215.26 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'objet de la délégation de maîtrise d'ouvrage

Cette convention conférera à la Communauté urbaine de Bordeaux la qualité de maître d'ouvrage unique de l'ensemble du projet d'aménagement d'équipements publics : elle décrit les travaux à mettre en œuvre ainsi que les modalités techniques, financières et de réalisation des ouvrages de compétence communale concernant l'aménagement des espaces publics du projet.

Le programme d'équipements publics de compétence communale comprend :

1/ l'éclairage public :

- la fourniture et installation des gaines, câbles, branchements, chambres de tirages et armoires électriques,
- la fourniture et installation des massifs de fondation et mobilier d'éclairage (mâts, candélabres, bornes, projecteurs, spots...),

2/ le mobilier urbain :

- la fourniture et la mise en place de bornes escamotables,
- la fourniture et la mise en place des entourages, corsets et grilles d'arbres,
- la fourniture et la mise en place de fontaines, le cas échéant,

3/ les espaces verts :

- la fourniture et mise en place de la terre végétale
- la fourniture et plantation (avec garantie de reprise et entretien 1 an) de végétaux (arbres, arbustes, massifs, haies, gazon...)
- la fourniture et mise en place d'un arrosage automatique, le cas échéant,

L'évaluation des coûts totaux des travaux de compétence communale a été fixée à **887 813 € TTC**, dont le détail est joint en annexe.

La Communauté urbaine de Bordeaux fera l'avance des coûts des travaux, d'un montant total de 887 813 € TTC et mettra en recouvrement auprès de la Ville du Bouscat les sommes acquittées soit 887 813 €TTC.

La Communauté urbaine de Bordeaux versera au profit de la Ville du Bouscat un fond de concours d'un montant de 64 327 €, au sens de l'article L.5215-26 du CGCT.

Le montant restant à charge pour La Communauté urbaine de Bordeaux est estimé à 64 327€.

La Communauté urbaine de Bordeaux, compétente en matière de projet urbain partenarial :

- percevra les parts de participations des constructeurs ayant conventionné avec La Cub dans le cadre d'un projet urbain partenarial inscrit dans le périmètre de l'opération 'Libération-Centre ville', destinées à la réalisation d'équipements de compétence communale, estimées à 407 728 €,
- reversera au profit de la Ville du Bouscat ces mêmes parts de participations de constructeurs ayant conventionné avec La Cub dans le cadre d'un projet urbain partenarial, car destinées à la réalisation d'équipements de compétence communale, estimées à 407 728 €.

Le montant restant à la charge de la Ville du Bouscat pourra varier du fait du coût réel des travaux ainsi que du montant des subventions qui pourraient être perçues par La Cub au titre de l'opération d'aménagement 'Libération Centre-ville' : il est estimé aujourd'hui à 415 758 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n° 2004/566 du 17 juin 2004,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5215-26,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagement de l'opération 'Libération Centre-ville' relève de la compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux,

CONSIDERANT QUE le programme des travaux d'équipements publics de l'opération nécessite la réalisation simultanée d'ouvrages de la compétence de la commune du Bouscat tels que l'éclairage public, la création d'espaces verts et l'installation de mobilier urbain, dans un souci de cohérence et de traitement homogène des espaces publics en termes technique et qualitatif à l'échelle de l'agglomération,

CONSIDERANT QU'il est pertinent de coordonner la réalisation desdits programmes d'équipements publics en désignant la Communauté urbaine de Bordeaux comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de ces équipements publics,

DECIDE

Article 1 :

Le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique assurée par La Cub concernant le projet d'aménagement des équipements publics de l'opération 'Libération Centre-ville' est approuvé.

Article 2 :

Le principe d'une intervention financière de la Communauté urbaine de Bordeaux, qui s'effectuera par le versement d'un fonds de concours d'un montant de 64 327€TTC au profit de la Ville du Bouscat, est approuvé.

Article 3 :

L'inscription en dépenses des sommes dues au titre des dépenses réalisées pour la Commune, du fonds de concours et du versement des participations revenant à la Commune est approuvée et sera imputée sur les lignes budgétaires du programme 05P008 opération 05P008O003 des exercices concernés.

L'inscription en crédits des sommes dues par la Commune au titre des dépenses réalisées pour son compte et de l'encaissement des participations pour le compte de la commune est approuvée et sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours et suivant.

Article 4 :

Les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, ci-annexée, avec la Ville du Bouscat pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'éclairage public, espaces verts et mobilier urbain de l'opération sont approuvés.

Article 5 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la-dite convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 18 NOVEMBRE 2014

M. MICHEL DUCHENE